

# Compte rendu de la Journée d'étude du CEPI sur la nouvelle politique québécoise d'immigration, de participation et d'inclusion

*Blanche Morel, étudiante à la maîtrise, École de journalisme, Université Concordia*  
*Chedly Belkhodja, Centre d'évaluation des politiques d'immigration, Université Concordia*  
*Mireille Paquet, Centre d'évaluation des politiques d'immigration, Université Concordia*

Le vendredi 27 mai 2016, chercheurs, professeurs, acteurs socio-économiques ainsi que citoyens ont participé à une journée d'étude sur la nouvelle politique québécoise d'immigration, de participation et d'inclusion<sup>1</sup>, organisée par le Centre pour l'Évaluation des Politiques d'Immigration (CEPI) et l'École des affaires publiques et communautaires. Cette journée a été rendue possible grâce au soutien financier et logistique du Partenariat Voies vers la Prospérité. Animée par les professeurs Mireille Paquet, Chedly Belkhodja et Daniel Salée, la journée visait à présenter, analyser et critiquer la nouvelle politique présentée le 7 mars dernier par le MIDI<sup>2</sup>. La directrice du CEPI, Mireille Paquet, a ouvert la journée en soulignant le contexte d'émergence de la nouvelle politique. En raison de son statut particulier au sein de la fédération canadienne, le Québec a mené un exercice visant à repenser ses politiques migratoires. La province est confrontée à des enjeux démographiques et économiques. Par l'immigration, elle entend également préserver la place du français. C'est pourquoi la nouvelle politique, en partie élaborée lors de consultations publiques en 2014 et de consultations particulières avec des intervenants plus ciblés en 2015, met l'accent sur trois points majeurs. Tout d'abord, la nouvelle politique a pour objectif d'assurer la **prospérité et la vitalité du français** dans la province. Afin de favoriser la **pleine participation** des nouveaux arrivants, le gouvernement a donc opté pour des **pratiques de sélection** plus efficaces. Enfin, la pleine participation des immigrants doit se faire **en conformité avec les valeurs démocratiques du Québec**, ce qui représente à la fois un droit, mais aussi un devoir qui incombe à l'ensemble de la société. Au cours de la journée, les intervenants ont été amenés à présenter leurs opinions et critiques autour de ces enjeux lors d'un échange guidé autour des trois questions suivantes :

1. Idéalement, quel doit être le partage des rôles et responsabilités entre le gouvernement, les acteurs communautaires, les immigrants et les acteurs économiques pour atteindre les objectifs mentionnés ?
2. Concrètement, à quoi ressemble ou ressemblerait la pleine participation des personnes de toutes origines en conformité avec les valeurs démocratiques du Québec ?
3. Quels sont les points positifs par rapport à la politique des années 1990s ? Quels sont les aspects manquants ?

---

<sup>1</sup> La nouvelle politique - *Ensemble, nous sommes le Québec* (2016) - peut être consultée à l'adresse suivante :

<sup>2</sup> Le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), qui s'appelait jusqu'en 2014 le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

La première discussion intitulée « Comment choisir les immigrants ? », animée par Chedly Belkhodja (École des affaires publiques et communautaires, Université Concordia), combinait des interventions de Brahim Boudarbat (Professeur titulaire, Université de Montréal) et Marie-Christine Ladouceur-Girard (Directrice, Développement, diversité métropolitaine-CCMM). L'exposé de Brahim Boudarbat visait à présenter les nouvelles pratiques de sélection migratoires ainsi qu'à évaluer les quatre points majeurs soulignés par la politique. En préambule, le professeur a pris soin de rappeler que la sélection devait être considérée comme étant en amont du problème, puisque les enjeux liés à l'intégration en dépendaient largement. La nouvelle politique propose un système de déclaration d'intérêt, considéré comme étant un système inspiré des meilleures pratiques internationales existantes, notamment le modèle australien, néo-zélandais mais aussi celui du gouvernement fédéral (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.). Elle tend à cibler les meilleurs profils économiques pour répondre aux besoins identifiés sur le marché du travail, en partenariat avec des acteurs régionaux. Il s'agit de « maximiser le retour économique sur l'immigration ». Or, selon Brahim Boudarbat, il ne faut pas négliger la régionalisation de l'immigration, plus de 80% des nouveaux arrivants au Québec s'installant à Montréal alors que la demande n'est pas toujours présente, encore moins élevée. Enfin, la nouvelle politique témoigne de la volonté de favoriser et faciliter le passage du statut temporaire à un statut de résident permanent pour les étudiants étrangers. Détaillant le fonctionnement du processus de sélection, le professeur a expliqué qu'il s'effectuerait désormais en deux étapes : les candidats à l'immigration manifesteront leur intérêt en remplissant un profil. S'ils répondent aux critères de sélection, ils seront versés dans un bassin de candidats, selon un système de points. Par la suite, un autre système de point s'applique, le candidat possédant déjà une offre d'emploi ayant de grandes chances d'être sélectionné. Selon le nombre de points obtenus, le candidat du bassin recevra, ou non, une invitation à déposer une demande d'immigration permanente. Ce système a un double objectif : favoriser les profils qui correspondent le plus aux besoins du marché du travail, et accélérer le traitement des demandes... Il existe cependant d'autres moyens d'immigrer au Québec sans passer par cette sélection. Par ailleurs, si un profil d'immigrant peut correspondre aux critères de sélection, cela ne garantit aucunement son intégration, notamment parce qu'on sait qu'il y a des travailleurs hautement qualifiés qui ne parviennent pas à trouver un emploi. Une étude interne menée par *Ressources Humaines Canada*, avant le système d'entrée express, a évalué l'intégration des immigrants qui se destinaient à des professions en fortes demandes sur le marché canadien. Le ministère avait fourni une liste des professions en forte demande afin de favoriser une immigration économique plus spécifique. Or, l'étude a démontré que ces personnes avaient un taux d'emploi inférieur aux autres immigrants, et ce, pendant les quatre premières années. Et quel que soit le niveau d'étude, les diplômés étrangers ont toujours un taux de chômage à deux chiffres, alors que les personnes nées au Canada qui ont la même formation ont généralement un taux de chômage aussi bas que 2, 3 ou 4%. Il y a donc d'autres facteurs, au-delà des profils, qui constituent un frein à l'intégration.

L'autre critique adressée à ce système est le fait qu'il soit fondé sur les demandes du marché du travail. Comment peut-on les mesurer ? Qui va le faire? Dans le système fédéral, le système de points de la deuxième étape est sur 1200. Une personne qui a une offre d'emploi a automatiquement 600 points. Sur les immigrants sélectionnés par le système d'entrée express, 60% avaient une offre d'emploi. Cela

signifie que les employeurs deviennent dominants dans le processus de sélection, ce qui réduit le contrôle du gouvernement.

En ce qui concerne la régionalisation, les immigrants ont leurs propres objectifs en tant qu'individu. On peut influencer le profil des immigrants mais ce sont eux qui choisissent où ils veulent vivre, travailler, etc. Le professeur a fini en mettant en garde contre un traitement trop mécanique des dossiers puisqu'on a tendance à considérer l'immigrant non pas comme un individu, un citoyen qui va intégrer une société mais comme un facteur de production. Or, il importe aussi que les nouveaux arrivants s'intègrent culturellement, linguistiquement et socialement. Il termine en nous invitant à réfléchir au besoin de trouver un équilibre entre ces deux objectifs ?

Marie-Christine Ladouceur-Girard, responsable de l'action de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) en matière d'immigration et de francisation a présenté la position de la CCMM par rapport à la nouvelle politique. La CCMM représente l'organisme privé québécois le plus important au niveau du développement économique depuis 190 ans, comprenant 7000 membres au sein de 3000 entreprises. Ses services vont du réseautage, à l'adéquation de la main d'œuvre avec les besoins du marché, en passant par l'entreprenariat. La CCMM considère l'immigration comme la solution la plus rapide et efficace pour accroître et maintenir la disponibilité de la main d'œuvre en tout temps. Aussi, elle privilégie un modèle de sélection des immigrants en fonction des besoins du marché du travail tout en renforçant l'intégration grâce à des actions multiples et prône, à la différence de la plupart des associations, une augmentation des volumes à 60 000 par année. La principale revendication de la CCMM est d'établir les besoins en main d'œuvre, de privilégier une maîtrise de la langue française avancée, une connaissance fonctionnelle de l'anglais des affaires, et de favoriser les compétences facilement reconnues. En effet, la CCMM a pour objectif de renforcer la francisation et d'encourager le passage du statut de résident temporaire à permanent pour les étudiants étrangers puisque Montréal est la plus grande ville universitaire canadienne. Évoquant la nouvelle politique, Marie-Christine Ladouceur-Girard a souligné qu'elle était très axée sur la préparation alors que la CCMM souhaite également des actions pour outiller les PME, les sensibiliser dans la mesure où il existe peu de programmes pour pallier à ce manque malgré toutes les études faites sur ce sujet depuis les années 1990s.

Selon Marie-Christine Ladouceur-Girard, le défi principal de ces immigrants qualifiés à l'accès à des postes plus élevés est la maîtrise du français, et plus spécifiquement des connaissances des pratiques de gestion québécoise. Au niveau de l'intégration, la CCMM a mis en place le programme «interconnexion». Il s'agit de faciliter l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants en développant des partenariats avec un vaste réseau d'entreprises montréalaises. En 2015, plus de 6000 immigrants ont été placés dans 1000 entreprises, soit un taux de placement en emploi ou de retour de formation tournant autour de 70%<sup>3</sup>. Le programme est gratuit et soutenu par Emploi Québec. Les activités sont les suivantes : stages en entreprise, événements sectoriels (6 par année) avec conférences, activités de réseautage, etc. Les nouveaux arrivants acquièrent une première expérience québécoise,

---

<sup>3</sup> CCMM le programme interconnexion: <http://www.ccmq.ca/fr/metropole/interconnexion/>

développent leur réseau de contact, obtiennent des références professionnelles et développent leurs habilités à réussir en entrevue. Les entreprises y trouvent également des avantages, pouvant élargir leurs bassins de recrutement, et promouvoir leurs services auprès des communautés. Enfin, la CCMM a réalisé un sondage sur l'accès des professionnels formés à l'étranger (15% des immigrants) afin d'aider à régler les problèmes liés à la non-reconnaissance des diplômes. Par ailleurs, la Chambre s'est récemment mobilisée pour les réfugiés syriens en organisant une rencontre professionnelle entre une centaine de réfugiés syriens et des représentants d'entreprise.

La discussion avec les participants dans l'auditoire a porté sur la politique australienne d'emplois réservés—un modèle migratoire reconnu comme efficace—, sur le problème de la non-reconnaissance des diplômes, celui de la stratification ethnique potentiellement engendrée par la sélection, le manque de reconnaissance du capital humain, ainsi que sur la promotion parfois mensongère du Québec à l'étranger. En ce qui concerne la question de l'emploi réservé, Brahim Boudarbat a affirmé que la politique d'entrée express allait dans ce sens, puisque 60% de ceux qui entrent avaient une offre d'emploi, mais que la sélection n'était pas forcément la solution aux tensions sociales existant dans une société multiculturelle. En effet, remplacer un système vise à identifier le problème comme étant pré-sélection alors qu'il est post-sélection, et donner le pouvoir de sélection aux employeurs peut provoquer des dérives discriminatoires. De plus, il serait bénéfique de créer un système migratoire spécifiquement québécois qui reconnaisse davantage les réalités et particularités de la province. Marie-Christine Ladouceur-Girard a, quant à elle, souligné que le manque d'intégration n'était pas tant lié à la reconnaissance des diplômes mais aux problèmes liés à la reconnaissance de l'expérience professionnelle des nouveaux arrivants. Quant au manque de considération pour le capital humain, madame Ladouceur-Girard a mentionné qu'il était effectivement plus présent dans la politique des années 1990 mais qu'il n'avait pas su donner de résultats efficaces sur le terrain en terme d'intégration.

La deuxième discussion, intitulée « pour une intégration réussie », animée par Daniel Salée (École des affaires publiques et communautaires, Université Concordia) et à laquelle ont participé Annick Germain (INRS-Culture et sociétés), Stephan Reichhold (Directeur général de la Table de concertation en immigration) et Karine Manukyan (Conseillère à l'intégration sociale, Promis) a abordé différents aspects de l'intégration. Annick Germain a ouvert la discussion par une lecture plus critique de la formulation « intégration réussie » présentée dans le programme de la journée. Selon Germain, cette expression correspond davantage à un processus qu'à un état final. Voilà pourquoi, selon elle, le MIDI ne s'est pas risqué à l'employer dans la nouvelle politique, lui préférant le terme d' « inclusion ». Néanmoins, Annick Germain a salué le « grand pas » fait par le MIDI en pariant sur l'inclusion des personnes de toutes origines, en prenant en considération les inquiétudes de certains groupes, mais aussi en tentant de contrer les préjugés et discriminations (souvent « mollement », certes) et en élargissant la reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise par une stratégie de communication. Toutefois, il faut également être plus convainquant dans la mesure où la conjoncture s'avère plutôt défavorable aux politiques d'immigration. Dans une société où la mobilité devient un enjeu croissant, il faut repenser les réalités nouvelles de l'immigration, la plupart des immigrants allant là où le travail se trouve. Pour Annick Germain, le rôle du ministère ne peut alors se réduire à une simple sélection des immigrants. Il doit devenir un partenaire dans les grands enjeux de la société québécoise au quotidien,

travailler de concert avec les autres ministères, comme annoncé, mais aussi avec la société civile et les municipalités. Plus que cela, il doit développer un rôle d'animateur, d'organisateur de débat, et créer des lieux d'échange pour devenir un maillon essentiel du lien de confiance sociétal. Les mesures proposées sont trop timides à cet égard. Une alliance avec la ville de Montréal ne serait peut-être pas une mauvaise idée. En somme, le MIDI doit jouer un rôle beaucoup plus proactif dans les questions d'immigration.

Stephan Reichhold, Directeur général de la Table de concertation en immigration (TCRI), organisme regroupant environ une centaine d'autres organismes qui travaillent auprès des nouveaux arrivants (logement, emplois, francisation, etc.) a donné son avis sur la nouvelle politique. Il a identifié deux problèmes majeurs associés aux nouvelles orientations mises de l'avant par le MIDI. Premièrement, dans sa mise en application, la politique valorise un virage numérique qui va modifier la relation avec l'utilisateur. Comment cela peut-il fonctionner ? Cela est très sommairement décrit. Quelles sont les mesures concrètes à cet égard ? Deuxièmement, les organismes dédiés à la prise en charge des nouveaux arrivants, principalement financés par le Ministère de l'Immigration, demeurent des interlocuteurs essentiels. En 2015-2016, 50 000 personnes ont transité par les organismes de service de base (aides, soutien, orientation, etc.) Depuis quatre ou cinq, on constate une croissance de 5 à 10% de la fréquentation chaque année, à même les budgets puisqu'en contexte d'austérité ces derniers sont gelés et que l'accueil des réfugiés syriens à même les budgets a provoqué un déficit de 3 millions de dollars. Récemment, de nouvelles coupes budgétaires dans les services d'accueil et d'intégration ont été annoncées, tendance renforcée par l'effacement de l'importance des organismes communautaires au sein de la nouvelle politique. Stephan Reichhold a réagi à la vision économiste et utilitariste du paradigme de l'immigration, rappelant la nécessité de prendre en compte le capital humain. Dans ce sens, il a indiqué que le rôle humanitaire du Québec avait été bien développé par rapport à 1992, qu'il est reconnu que le Québec est l'état, non souverain, certes, qui réinstalle le plus grand nombre de réfugiés au monde (25 000 réfugiés Syriens ont été réinstallés en deux mois, résultat jugé plutôt impressionnant.)

Karine Manukyan, conseillère à l'intégration sociale à Promis, a quant à elle souligné l'importance du capital humain. Elle a tout d'abord insisté sur ce qui sous-tend l'immigration : on quitte le plus souvent son pays d'origine pour améliorer sa situation sur le plan économique, social, politique. À leur arrivée au Québec, les immigrants sont généralement en bonne santé, mais celle-ci se détériore à cause des problèmes psychologiques et de chômage. La grande majorité des immigrants au Québec viennent de pays non occidentaux, d'où parfois une différence culturelle, de vision du monde et de croyances. Cette distance culturelle provoque des dilemmes culturels. La recherche démontre que l'immigration demeure un phénomène bouleversant, tant pour les individus que pour les familles. Mais la nouvelle politique est inspirante et donne de l'espoir : c'est une vision, une intention très positive. Améliorer l'accès aux ressources numériques (permettre aux nouveaux arrivants de commencer à apprendre le français, la vérification de la reconnaissance des diplômes) est évidemment un progrès. À l'instar de monsieur Reichhold, madame Manukyan a rappelé l'importance du rapport humain pour l'immigrant. La reconnaissance des nouveaux arrivants passe d'abord par la prise en compte de leur dignité, valeur, potentiel et singularité. Si la nouvelle politique contribuera à une gouvernance plus responsable et

efficace quant à l'intégration des nouveaux arrivants, la question qui se pose est la suivante : cela implique-t-il nécessairement que les nouveaux arrivants n'auront plus besoin des services d'aide à l'intégration ? Karine Manukyan a donc mis l'accent sur la nécessité des intervenants sociaux, personnes ressources et consultants. Les intervenants sont aussi des médiateurs et des défenseurs des droits de la personne, et ont pour mission de créer un lien de confiance et de solidarité avec les nouveaux arrivants. Les politiques sociales progressistes sont certes importantes mais ne peuvent pas remplacer les intervenants sociaux, qui sont un maillon essentiel dans le processus d'intégration.

Cette seconde discussion a fait place à un débat sur la place et le rôle des organismes communautaires, qui aux yeux des participants dans l'auditoire, ne sont pas présentés comme de réels partenaires dans la nouvelle politique. Pour revenir aux questions initiales posées par les organisateurs, Annick Germain a indiqué qu'il faudrait placer l'accent sur le principe de l'hospitalité dans la formulation d'une politique de l'immigration. Dans ce sens, le Québec doit offrir une gamme de services au nouvel arrivant. C'est pourquoi cette dernière a souligné la nécessité pour le nouvel arrivant d'avoir accès à un guichet unique. Annick Germain a néanmoins défendu que les municipalités n'étaient pas toujours les mieux équipées pour remplir cette fonction d'accueil. En ce qui concerne le processus de sélection, les intervenants ont réaffirmé la nécessité de considérer l'apport du capital humain, nécessaire à une intégration sinon réussie, du moins effective sur le plan social, linguistique, culturel, etc. De même, Annick Germain a insisté sur la mobilité des nouveaux arrivants, réalité intrinsèque au statut des travailleurs qualifiés évoluant dans notre société en mouvement. Enfin, il s'agit de renvoyer une image plus représentative de la cohabitation, généralement positive, dans un contexte où l'immigration nourrit des peurs souvent infondées.

La dernière discussion, intitulée «Participer pleinement à la vie québécoise », animée par Mireille Paquet (Département de science politique, Université Concordia) avait pour participants Mouloud Idir (Coordinateur du Centre Justice et Foi) et Emilie Nicolas (Présidente Québec inclusif). Cette séance a abordé les conséquences du tournant utilitariste de l'immigration, en mettant l'accent sur les processus discriminatoires à l'œuvre au sein de la société québécoise. Mouloud Idir a débuté son intervention en invitant l'auditoire à reconsidérer les lieux où s'élaborent les grandes orientations en matière de politique migratoire globale, c'est-à-dire à se questionner à savoir si ces espaces sont ouverts à la participation démocratique. Pour Idir, ces lieux sont l'OCDE, et ? l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM). Selon Mouloud Idir, c'est dans ces forums que se définissent les grandes orientations du paradigme économique de l'immigration. Une conception utilitariste de la main d'œuvre fait l'impasse sur les dimensions socioculturelles de l'intégration (incluant les droits sociaux des travailleurs, l'intégration linguistique, la vie personnelle et la réunification familiale). Concrètement, cela revêt les traits d'un recours systématique au statut de résident temporaire consolidé selon lui par la politique actuelle. Mouloud Idir a soutenu que le gouvernement libéral a renforcé la priorité donnée à la prospérité économique en lien avec l'immigration, alors que le système précédent reconnaissait le principe du capital humain. À ses yeux, cela risque de consolider une logique de privatisation du système migratoire. Ensuite, Mouloud Idir a critiqué la façon dont s'était élaborée cette politique avec des acteurs préétablis pour les consultations, ainsi que sa dimension très « décisionniste » (beaucoup de

choses vont arriver par voie règlementaire) ; une politique qui, somme toute, se conjugue assez peu avec une vision très démocratique des choses.

Mais la principale critique que Mouloud Idir adresse à cette nouvelle politique est le manque de propositions et d'actions concrètes pour encourager la « participation » et promouvoir une société « inclusive ». Pour lui, quand on parle de participation, on ne peut négliger la problématique du racisme. La politique reconnaît l'apport de l'immigration, non pas tant à la nation, mais à la société québécoise, sans pour autant combattre les causes qui président à la racisation des rapports sociaux ? La lutte contre la discrimination et le racisme nécessite d'établir des cibles concrètes, ce qui n'est pas le cas ici. Afin que l'inclusion ne soit plus seulement un objectif mais une réalité, il faudrait transmettre le message à tous les secteurs (la santé, les services sociaux, l'emploi, etc.). Pour Mouloud Idir, les instruments législatifs existants qui sanctionnent la discrimination en emploi doivent être utilisés. Mais cette pratique est très limitée au Québec. Le gouvernement québécois semble préférer le discours pro-diversité par rapport à un discours de lutte contre le racisme, à proprement parler. En effet, selon monsieur Idir, « L'Égalité n'est pas naturelle (...), il faut la faire advenir en bousculant les logiques de fonctionnement de nos institutions.» Pour cela, il faut s'attarder aux dynamiques d'exclusion qu'expérimentent les personnes au quotidien. Lutter véritablement contre le racisme passe nécessairement par une analyse des processus sociaux de production du rapport radicalisé. Or, les logiques migratoires actuelles – au Québec et ailleurs – consolident la précarité.

Émilie Nicolas, Présidente de Québec inclusif, a commencé son intervention en rappelant que la participation se faisait en deux temps : par les personnes elles-mêmes mais aussi par les discours et engagements publics. « C'est un grave problème que les personnes pas encore totalement intégrées n'aient pas une voix dans l'espace public québécois », a-t-elle regretté. La participation est le seul vrai principe de la politique qui tend à considérer les personnes immigrantes non pas comme des objets mais en tant que sujets. Les personnes issues de l'immigration sont des acteurs utiles pour définir les politiques migratoires et ne doivent pas être relayées au rang de statistiques. Pour madame Nicolas, il importe de porter attention aux inquiétudes et revendications des minorités - par exemple, le manque criant de représentation symbolique et substantive -, souvent éclipsés par des discours d'ordre sécuritaire. Rien que dans les institutions culturelles, il existe un vrai problème de sous-représentation. En effet, moins de 5% des premiers rôles à la télévision sont tenus par des personnes issues de la diversité culturelle. De même en politique, il y a 5 minorités visibles sur 125 députés à l'assemblée nationale. Sur le plan social, et particulièrement de l'éducation, se pose le problème du manque de reconnaissance de la diversité culturelle historique, problème qui a des conséquences néfastes sur la construction identitaire : si l'on se sent exclu de l'histoire du pays où l'on est né, comment avoir un sentiment d'appartenance ? Au niveau économique, le taux de chômage des minorités visibles nées à l'étranger est de 13% et pour celles nées ici, il est de 12%, donc peu de progression. On ne peut donc plus imputer les taux de chômeurs élevés des minorités au problème de francisation. Il y a donc un déni des problèmes des minorités selon Emilie Nicolas. Le déni du racisme a mené à des politiques non fondées sur les preuves scientifiques. En somme, Emilie Nicolas a plaidé pour un dialogue plus ouvert et moins superficiel sur les questions de racisme et de discrimination qui gangrènent le vivre-ensemble au

Québec. Il s'agit de reconnaître que la participation des immigrants est non seulement présente, mais revêt diverses formes.

Hautement animé, le dernier débat de cette journée a principalement porté sur la question de la discrimination des immigrants, mais également sur les actions concrètes à prendre pour y remédier. C'est dans ce contexte que Brahim Boudarbat a tenu à mettre en garde sur le problème de la discrimination, qu'il ne faut pas confondre avec une volonté de sélectionner ceux qui seront les meilleurs sur le marché du travail. Il a donc rappelé qu'une étude récente montrait que seulement 13% des immigrants sans emploi identifiaient la discrimination comme étant un facteur freinant leur intégration. Certains participants ont exprimé des réserves quant au caractère discriminatoire de la société québécoise, préférant miser sur la question de l'inclusion des immigrants dans la vie québécoise; d'autres ont regretté que l'enjeu du français ait été plutôt délaissé des discussions. Mouloud Idir et Émilie Nicolas ont réaffirmé leur volonté de nommer les problèmes pour mieux les cerner et travailler à les résoudre de façon constructive et collective.

Cette journée avait pour but de décortiquer de façon critique la nouvelle politique d'immigration du Québec, et plus principalement la question de la sélection et de la participation des immigrants à la vie québécoise. Ayant été peu discutée, plusieurs personnes ont rappelé l'importance de la francisation. Le principal débat a tourné autour du présupposé de la sélection, présentée comme une solution plus efficace pour une intégration effective des immigrants à la fois sur le marché du travail et dans la société. Or, les exposés et discussions ont montré les angles morts de ce système qui, s'il est généralement efficace sur le plan économique, tend à oublier l'apport du capital humain qui était pourtant présent dans la politique en place depuis les années 1990; une politique donc, qui ne prend pas suffisamment de décisions concrètes quant aux problèmes d'intégration liés aux discriminations, préjugés, etc. C'est la raison pour laquelle les représentants et de nombreux participants ont tenu à rappeler l'importance des organismes communautaires, aiguillons de l'intégration, dont l'action ne doit pas faiblir au risque de renforcer les clivages entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants.